

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1856)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par
Mme Chapdelaine, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots : « modalités de l'exercice » les mots : « modalités d'exercice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.